



Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme

Séance du Conseil Municipal

L'an 2018

Et le 26 Juillet 2018

A 19 heures

N° 40 / 2018

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 17 Juillet 2018

Date d'affichage : 17 Juillet 2018

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PERCHE Serge, Maire.

Présents : Mesdames Mireille BASSET, Marjolaine BECHON, Sylvie DEBATISSE, Michelle TARAGNAT, et Messieurs Bernard ARNAUD, Jean-Pierre COGNET, Pascal DOSISSARD, Etienne DUBOST, Mickaël CUBIZOLLES et Serge PERCHE, Maire.

Absents excusés : Mesdames Andréa BRUEZ et Adeline YTOURNEL, Messieurs Rémi CHAZALET et Nicolas DUBOST

Absent non excusé : Monsieur Daniel RODDIER.

A été nommé secrétaire : Monsieur Jean-Pierre COGNET

Objet de la délibération 40 / 2018 :

**CHOIX DES ENTREPRISES
POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI à SEL**

Concernant la construction de l'abri à sel, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- que la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis s'est réunie le mercredi 18 juillet 2018 à 19 H.

- que le choix de ladite commission s'est porté :

- ✓ **Pour les travaux de maçonnerie :**
sur la proposition de l'entreprise FERNANDES Construction
pour un montant mieux disant de 11 328 € 05 HT
soit un montant de 13 593 € 66 TTC

- ✓ **Pour les travaux de menuiserie :**
sur la proposition de l'entreprise SN BOIS
pour un montant mieux disant de 6180 € 36 HT
soit un montant de 7416 € 43 TTC

Et demande :

- de retenir ces offres mieux disantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission :

- Par 10 voix POUR les travaux de maçonnerie
- Par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION pour les travaux de menuiserie

et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au marché, et à prévoir toutes modifications budgétaire pour la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge PERCHE

